

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 528**18 octobre 1996****SOMMAIRE**

Alsalam International Development S.A., Luxembourg	pages 25340, 25341	Sharinvest Holding S.A., Luxembourg	25310
Ardenza S.A., Luxembourg	25340	Sharkey S.A., Luxembourg	25310
Argenta Life Luxembourg S.A., Luxembourg	25342	Siga Holding S.A., Luxembourg	25310
Argenta Varia Luxembourg S.A., Luxembourg	25341	Snack-Pizzeria Da Ciro, S.à r.l., Luxembourg	25310
Ascani International S.A., Luxembourg	25340	Société Financière du Apafin S.A.H., Luxembg	25312
Ascent Holding S.A., Luxembourg	25302	Société Financière du Lemman S.A., Luxembourg	25311
Augst Properties & Investments S.A., Soparfi, Luxembourg	25330	Société Financière du Lemman N° II S.A., Luxembg	25312
Ave Invest S.A., Luxembourg	25335	Société Financière du Mont Canigou S.A., Luxbg	25312
Balinvest S.A., Luxembourg	25342	Société Financière Générale S.A., Luxembourg	25311
Bâti-Décor, S.à r.l., Uebersyren	25342	Société Financière Immobilière S.A., Luxembg	25311
Beartree Investments S.A., Luxembourg	25343	Soderprom-Lux S.A., Luxembourg	25313
Beaumanoir S.A., Bettange-sur-Mess	25343	SODILU - Société de Distribution Luxembourg-geoise S.A., Luxembourg	25313
Bertes S.A., Luxembourg	25322	Sogecore Europe S.A., Senningerberg	25314
Boomer S.A., Luxembourg	25343	Sogecore S.A., Senningerberg	25313
Britanny Investment S.A., Luxembourg	25343	Sojomi Holding S.A., Luxembourg	25314
Cartonnerie de Lintgen, Lintgen	25343	Solissimo S.A., Luxembourg	25314
COAS Investment S.A., Luxembourg	25344	Solucom S.A., Leudelange	25314
Colour Identification Systems S.A., Luxembourg	25344	Sopinest and Properties S.A., Luxembourg	25314
Comfin S.A., Luxembourg	25344	Soreval S.A., Senningerberg	25315
Crimacri S.A., Luxembourg	25332	Space Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	25315
Délisalades Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	25334	Steyn Holding S.A., Luxembourg	25316
Cytus Investissement S.A., Luxembourg	25327	Stingray Holding S.A., Luxembourg	25316
(The) East Asiatic Company (Finance) S.A., Luxbg	25317	S.U.R.R.E., Société pour l'Utilisation Rationnelle de l'Energie S.A., Esch-sur-Alzette	25313
EUROFINANCIERE, Société Européenne de Gestion Financière S.A., Luxembourg	25310	Talux S.A., Luxembourg	25315, 25316
Fondatioun Home St Jean Diddeléng, Etablissement d'utilité publique, Dudelange	25324	Terelux S.A., Senningerberg	25316
Luxelco, S.à r.l., Luxembourg	25313	T.I.M. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25317
Manimmo S.A., Luxembourg	25298	TMF Luxembourg Management S.A., Luxembg	25318
Marni S.A., Luxembourg	25298	TMF Luxembourg S.A., Luxembourg	25318
Massa Technology S.A., Luxembourg	25298	Tonfa International S.A., Luxembourg	25319
Mawashi Geri S.A., Luxembourg	25299	Tonfa, S.à r.l., Luxembourg	25317
M & J Corporation S.A., Luxembourg	25299	Tong International S.A., Luxembourg	25318
Mutua (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25299	Transeuropean Research Traders S.A., Luxembourg	25317, 25318
Nakatome S.A., Luxembourg	25298, 25299	Transmed Holding S.A., Luxembourg	25319
Oculens S.A., Dudelange	25300	Vadel S.A., Luxembourg	25319
Palos Rent a Car, S.à r.l., Strassen	25300	Vandemoortele International Reinsurance Company S.A., Senningerberg	25320
PanEuroLife S.A., Luxembourg	25301	Velasquez Finances S.A., Senningerberg	25320
Panev S.A., Luxembourg	25300	Velasquez S.A., Senningerberg	25320
Panis S.A., Luxembourg	25301	VF International S.A., Luxembourg	25321
Papiers Invest (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25301	Vialal International S.A., Luxembourg	25320
Passauer Trading S.A., Luxembourg	25302	Viking S.A., Differdange/Niederkorn	25321, 25322
Peinture J.P. Schiltz, S.à r.l., Luxembourg	25300	Vitol Holding II S.A., Luxembourg	25325
Pergame S.A., Luxembourg	25301	Volksbank Hannover, Niederlassung Luxembourg, Hannover	25321
Pharmacia & Upjohn S.A., Luxembourg	25302	Walulux S.A., Luxembourg	25327
Princor S.A., Luxembourg	25303	Werby S.A., Luxembourg	25321
Rea Fin S.A., Luxembourg	25302	Western Investment S.A., Luxembourg	25325
Real View Properties S.A., Luxembourg	25303	Western Trade & Commerce (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25325, 25326
Renelux S.A., Luxembourg	25303	Yoda Holding S.A.H., Luxembourg	25326
Ritzurei International S.A., Luxembourg	25309		
San Bernardino S.A.H., Luxembourg	25309		
Sanca S.p.A., Milan	25303		

MANIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.512.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 juin 1996, que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27587/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

MARNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 24.889.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(27588/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

MARNI S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
H. R. Luxemburg B 24.889.

Gegründet am 22. September 1986, gemäss Urkunde des Notars Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in L-Düdelingen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 335 vom 3. Dezember 1986.

Laut Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Mai 1996 wurde folgendes beschlossen:

- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder der Herren Ahmet Haseki und Mehmet Asilsoy, sowie von Frau Ayse Haseki werden um weitere 6 Jahre verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

- Das Mandat des Kontenkommissars REVILUX S.A. wurde für die Dauer von 6 Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002 verlängert.

Luxemburg, den 22. Mai 1996.

Im Namen der Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27589/622/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

MASSA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.959.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 20 juin 1996, que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Mademoiselle Marie-Laure Aflalo.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27590/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

NAKATOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 41.769.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Deux Administrateurs

(27596/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

NAKATOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 41.769.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Deux Administrateurs

(27597/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

MAWASHI GERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 32.114.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les administrateurs, M. Eddy Patteet, J.P. Van Keymeulen et Edward Vermeer, sont réélus pour une période de six ans.

Le commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., est réélu pour une période de six ans.

Signatures
Deux Administrateurs

(27593/652/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

M & J CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 20.241.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 1996

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001.

Luxembourg, le 30 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27594/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 41.471.

Assemblée Générale Ordinaire

Il résulte de l'Assemblée Générale de la société MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social en date du 25 juin 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur J.M.J. Kallen en tant qu'administrateur avec effet le 1^{er} juillet 1996.
- Acceptation de la nomination de Monsieur D.R. Scheepe en tant qu'administrateur avec effet le 1^{er} juillet 1996.

Il résulte de ce qui précède que:

* Le conseil d'administration de MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. se constitue comme suit:

MM. J. Vroegop, domicilié à Hilversum (NL);

D.R. Scheepe, domicilié aux Pays-Bas (NL);

J.J.W. Zweegers, domicilié à Wassenaar (NL);

G.W.A. Wardenier, Administrateur-délégué, domicilié à Senningerberg (L).

* Le Commissaire aux Comptes est:

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, avec le siège social à Luxembourg.

* Les signatures des personnes suivantes peuvent engager la société vis-à-vis des tiers:

Administrateurs (signent conjointement avec un autre Administrateur ou un fondé de pouvoir):

MM. J. Vroegop;
D.R. Scheepe;
J.J.W. Zweegers;
G.W.A. Wardenier.

Fondés de pouvoir «A» (signent conjointement avec un autre fondé de pouvoir ou un administrateur):

Monsieur D. Boer;

Madame J.C.M. Klijn.

Fondés de pouvoir «B» (signent conjointement avec un administrateur ou un fondé de pouvoir «A»):

Monsieur K. van Baren;

Madame M. Droogleever Fortuyn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Boer

M. Droogleever Fortuyn

Fondé de pouvoir

Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(27595/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

OCULENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et aux articles 53 paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire, comme administrateur-délégué, Monsieur Didier Braeckman, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargée de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Le Conseil d'Administration

C. Faltot

D. Braeckman

C. Quaring

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27598/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PALOS RENT A CAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 12, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 10.148.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour PALOS RENT A CAR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(27600/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PANEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 41.036.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PANEV S.A.

Signatures

(27602/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PEINTURE J.P. SCHILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 20, rue d'Orchimont.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(27606/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PanEuroLife, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 34.402.

Constituée le 26 juin 1990 par acte passé devant M^e Frank Baden, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 483 du 29 décembre 1990. Les statuts ont été modifiés par deux actes passés devant le même notaire, le premier en date du 28 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 253 du 25 juin 1991 et le second en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 31 du 28 janvier 1992 et d'autre part, conformément aux délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Composition du Conseil d'Administration

Messieurs Gaston Thorn, Président, Président de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, domicilié 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
Pierre Labadie, Vice-Président, Président du Directoire d'UAP INTERNATIONAL, domicilié 9, place Vendôme, F-75001 Paris,
Jacques Drossaert, Directeur Général, domicilié 1, route de Noisy, F-78620 L'Etang-la-Ville,

Les sociétés UAP INTERNATIONAL, dont le siège social est sis à F-75001 Paris, 9, place Vendôme,
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, dont le siège social est sis à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal,
SUN LIFE EUROPE INV. LTD, dont le siège social est sis à GB-London EC 2V6DU, 107 Cheapside,
ROYALE BELGE, dont le siège social est sis à B-1170 Bruxelles, boulevard du Souverain 25,
COLONIA KONZERN, dont le siège social est sis à D-50670 Köln, Gereonsdriesch 9-11.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1996.

Pour la société PanEuroLife

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27601/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PANIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 49.918.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Signature.

(27603/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PAPIERS INVEST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 48.976.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PAPIERS INVEST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(27604/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PERGAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2940 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 47.662.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Signature.

(27607/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PASSAUER TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.940.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(27605/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PHARMACIA & UPJOHN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.712.

Extrait d'une décision circulaire du conseil d'administration du 1^{er} avril 1996

Il résulte de ladite circulaire que la gestion journalière de la société est déléguée à Monsieur Göran Ando.

Luxembourg, le 30 mai 1996.

Pour la société
BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27608/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

PHARMACIA & UPJOHN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.712.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} avril 1996

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Per Aberg est nommé secrétaire de la société avec effet au 1^{er} avril 1996 en remplacement de Monsieur Harold A. Elkan, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mai 1996.

Pour la société
BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27609/595/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

REA FIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.469.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 1996

Nomination

L'Assemblée prend acte du fait que le mandat de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE est transféré à ERNST & YOUNG S.A. ERNST & YOUNG S.A. est confirmée en tant que Réviseur Externe de REA FIN jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27613/689/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

ASCENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 29 juillet 1996.

M. Weinandy.

(27210/238/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1996.

PRINCOR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 18.187.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 3 juin 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice est réparti de la manière suivante:

Affectation à la réserve légale (5%)	USD 31,16
Diminution de la perte reportée	<u>USD 592,11</u>
Bénéfice de l'exercice 1995	USD 623,27

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'art. 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(27610/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

REAL VIEW PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.762.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 juin 1996 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27614/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

RENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.579.

Extrait des résolutions du 19^{ème} Conseil d'Administration

4. b) Le Conseil décide d'annuler, avec effet au 27 décembre 1995, les pouvoirs confiés à Madame Marie-Catherine Bard, en matière de gestion financière et tels que définis dans le document annexé au point 1 du 2^{ème} Conseil d'Administration tenu par vote circulaire en date du 9 novembre 1988.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 23, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27615/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

**SANCA S.p.A., Société par actions,
(anc. SANCA HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: I-20121 Milan, 5, Piazza Della Repubblica.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le 2 juillet.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SANCA HOLDING S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 38.498 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 1991, publié au Mémorial, Série C n° 158 du 22 avril 1992. Les statuts ont été modifiés en date du 10 février 1992 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, n° 340 du 7 août 1992.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Martine Gillardin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs, Mademoiselle Martine Schaeffer, avocat, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Dinh Tran, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent comme dûment convoqués pour délibérer sur l'ordre du jour qui leur a été au préalable communiqué.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. - Décision de transférer le siège de la Société de Luxembourg à Milan en Italie et de l'établir à I-20121 Milan, 5, Piazza della Repubblica.

2. - Décision de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne.

3. - Décision de transférer en Italie tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien n'excepté, et ce, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société.

4. - Approbation de la situation des comptes de départ.

5. - Décharge aux organes sociaux.

6. - Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

7. - Modification et refonte des statuts sociaux pour être conformes au droit italien.

8. - Nomination de l'administrateur unique de la Société transférée en Italie, à savoir:

– Dott.essa Laura Pesaro, licenciée en sciences économiques, demeurant à Milan.

9. - Nomination d'un collègue de commissaires aux comptes de la Société transférée en Italie, se composant de:

Commissaires aux comptes effectifs:

– Dott. Massimo Laconca, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan;

– Dott. Emilio Aguzzi de Villeneuve, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan;

– Dott. Luciano Panceri, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan.

Commissaires aux comptes suppléants:

– Dott. Marco Danti, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan;

– Dott. Angelo Casartelli, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan.

10. - Décision de conférer à Maître Nico Schaeffer, avocat, demeurant à Luxembourg, tous pouvoirs pour représenter seul la Société auprès de toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

11. - Décision de conférer à Dott.essa Laura Pesaro, licenciée en sciences économiques, demeurant à Milan, tous les pouvoirs pour représenter seule la Société auprès de toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.

12. - Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société avec tous les avoirs, les actifs et tous les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, en Italie sans qu'il soit nécessaire de dissoudre ou de liquider la Société qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'établir le siège de la Société SANCA HOLDING S.A., jusqu'ici fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, à I-20121 Milan (Italie), 5, Piazza della Repubblica.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve la situation des comptes sociaux à leur clôture à Luxembourg au 30 avril 1996, telle qu'elle est soumise aux actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonction jusqu'à présent et vote leur décharge pleine et entière.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder en conséquence des résolutions prises par la présente assemblée générale extraordinaire à la modification et à la refonte des statuts de la Société selon la loi italienne pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société par actions avec siège à Milan, 5, Piazza della Repubblica, sous la dénomination SANCA S.p.A.

Art. 2. La Société a pour objet la prise en charge en son nom et pour son propre compte, aux fins d'investissement stable, et par conséquent pas à l'égard du public, de participations à l'intérieur des seules sociétés contrôlées ou liées conformément à l'art. 2359 C.C., en qualité de holding, le financement (occasionnel) et la coordination technique des entreprises dans lesquelles elle détient des participations; le tout sans faire appel à l'épargne publique et à l'exclusion des activités fiduciaires ainsi que des activités prévues par la loi n° 1 du 2 janvier 1991 et les règlements y relatifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social et peut accorder des garanties et cautions en faveur de sociétés dont elle possède tout ou partie du capital social.

Art. 3. La durée de la société est fixée jusqu'au 31 décembre 2050; elle peut être prorogée par l'assemblée.

Art. 4. Le capital social est de quatre cent quarante-cinq millions de lires italiennes (445.000.000,- ITL), divisé en quatre mille quatre cent cinquante (4.450) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Le capital peut être augmenté même par l'émission d'actions avec des droits différents de ceux des actions précédentes et même par des actions privilégiées.

L'augmentation peut aussi se faire par des apports en nature et par des apports de créances, sous réserve des dispositions légales y relatives.

Les actionnaires pourront mettre à la disposition de la société, afin de permettre l'accomplissement de l'objet social, des sommes d'argent qui seront réputées données au titre à spécifier dans les bilans annexés aux déclarations d'impôts.

La Société pourra recueillir, en tenant compte des conditions énumérées au décret législatif n° 385 du 1^{er} septembre 1993 et les dispositions d'application y relatives, l'épargne parmi ses propres actionnaires et ainsi acquérir de ces derniers des fonds qui doivent obligatoirement être remboursés en respectant les modalités prescrites.

La Société pourra en outre recourir à toute autre forme de financement qui est autorisée par les dispositions en vigueur suivant les limites et les modalités y prévues.

L'assemblée peut décider la réduction du capital social, à l'exclusion des dispositions des articles 2327 et 2412 C.C., même moyennant l'attribution à chaque actionnaire ou à des groupes d'actionnaires d'activités sociales déterminées d'actions ou de parts sociales d'autres entreprises dans lesquelles la société a des coparticipations.

Art. 5. Les actions sont nominatives et peuvent, à la demande et aux frais de l'actionnaire, être transformées en actions au porteur, chaque fois que la loi le permet et lorsqu'elles sont intégralement libérées.

Art. 6. L'assemblée ordinaire et extraordinaire se réunit au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que ce soit sur le territoire italien.

L'assemblée ordinaire est convoquée au moins une fois par an dans les quatre mois suivant la date de clôture pour la discussion et l'approbation du bilan. Lorsque des circonstances particulières l'exigent, l'assemblée peut être convoquée dans les six mois qui suivent la clôture du bilan.

Art. 7. L'assemblée est présidée par l'Administrateur Unique ou par le Président du Conseil d'administration et à leur défaut, par une autre personne désignée par les membres présents.

L'assemblée nomme un secrétaire, actionnaire ou non, et le cas échéant, deux scrutateurs parmi les participants. On ne procède pas à la nomination d'un secrétaire lorsque le procès-verbal de l'assemblée est rédigé par un notaire.

Art. 8. L'assemblée tant ordinaire qu'extraordinaire décide à la majorité indiquée dans le Code Civil. Il est admis de se faire représenter à l'assemblée moyennant procuration écrite par une autre personne, actionnaire ou non, conformément à l'article 2372 C.C.

Art. 9. La Société est administrée par un Administrateur Unique ou par un Conseil d'administration composé de trois à cinq membres, actionnaires ou non, qui restent en fonction pendant trois ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. Le Conseil d'administration élira parmi ses membres un Président et éventuellement un Vice-Président; ils sont rééligibles.

Les séances sont présidées par le Président ou par la personne qui le remplace, et en leur absence, par l'administrateur le plus âgé. Le Conseil pourra nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Art. 11. Le Président, ou la personne qui le remplace, réunit le Conseil d'administration au siège social ou ailleurs, en indiquant l'heure et le lieu, chaque fois qu'il le juge opportun dans l'intérêt de la société ou qu'il en reçoit la demande écrite de la majorité des administrateurs en fonction ou des commissaires aux comptes.

Il est de règle que l'assemblée doit être convoquée au moins cinq jours avant la date fixée pour la réunion, à moins qu'il ne s'agisse d'un cas d'urgence, auquel cas la convocation aura lieu par télégramme à envoyer au moins un jour avant.

Le Conseil décide à la majorité absolue de ses membres; en cas de partage des voix, le vote de celui qui préside est prépondérant.

Lorsque le Conseil ne réunit pas la majorité de ses administrateurs en raison de démissions ou pour d'autres raisons, tout le Conseil d'administration est déchu et l'assemblée devra se réunir d'urgence pour procéder aux nouvelles nominations.

Art. 12. L'Administrateur Unique et le Conseil d'administration sont investis de tous les pouvoirs les plus étendus et illimités pour la gestion ordinaire et extraordinaire de la société; tout ce que la loi et les statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée des actionnaires est de leur compétence.

Art. 13. La signature et la représentation de la société reviennent à l'Administrateur Unique ou au Président du Conseil, avec même la faculté d'agir en justice devant toute juridiction, y compris les actions en annulation ou en cassation.

Le Conseil peut de même conférer ces pouvoirs à d'autres personnes selon les dispositions de l'article subséquent et dans les limites des attributions spécifiquement conférées.

Art. 14. Le Conseil d'administration peut déléguer ses propres attributions à un Comité Exécutif composé de quelques-uns de ses membres, en qualité d'administrateurs-délégués, en déterminant les limites de la délégation compte tenu des dispositions légales en la matière.

Le Conseil et l'Administrateur Unique peuvent nommer des directeurs et des fondés de pouvoir pour des actes particuliers ou pour des catégories déterminées d'actes en fixant leurs attributions et leurs pouvoirs.

Le Conseil d'administration peut en outre constituer un comité technique composé même de personnes étrangères; dans ce cas, le Conseil établira les règles de fonctionnement, déterminera les relations avec les autres organes sociaux et fixera la rémunération.

Art. 15. La société est contrôlée par un collège de commissaires aux comptes composé de trois membres effectifs et de deux membres suppléants, nommés et agissant en conformité avec la loi.

Art. 16. L'année sociale se termine chaque année au 31 décembre.

A la fin de chaque exercice, l'organe administratif procédera après inventaire à l'établissement du bilan social conformément à l'article 2423 C.C.

Art. 17. Les bénéfices nets résultant du bilan régulièrement approuvé, après avoir attribué au moins 5 % (cinq pour cent) à la réserve légale conformément à la loi, seront attribués au capital, à moins que l'assemblée ne décide de faire des prélèvements spéciaux ou ne décide de reporter tout ou partie des bénéfices sur les exercices suivants.

Art. 18. En cas de dissolution, l'assemblée désignera un ou plusieurs liquidateurs en déterminant leurs pouvoirs.

L'assemblée peut même décider que les actionnaires se verront attribués en nature les activités sociales ou des groupes déterminés d'activités.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales en vigueur en la matière.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur unique:

– Dott.essa Laura Pesaro, licenciée en sciences économiques, demeurant à Milan.

Sont nommés commissaires aux comptes effectifs:

– Dott. Massimo Laconca, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan;

– Dott. Emilio Aguzzi de Villeneuve, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan;

– Dott. Luciano Panceri, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan.

Sont nommés commissaires aux comptes suppléants:

– Dott. Marco Danti, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan;

– Dott. Angelo Casartelli, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan.

Septième résolution

L'assemblée générale donne procuration à Dott.essa Laura Pesaro, licenciée en sciences économiques, demeurant à Milan, pour représenter seule la Société auprès de toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.

Huitième résolution

L'assemblée générale confère à Monsieur Nico Schaeffer, avocat, demeurant à Luxembourg, tous pouvoirs pour représenter seul la Société auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte peuvent être évalués à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Suit la version italienne de ce qui précède:

L'anno millenovecentonovantasei, il giorno 2 luglio.

Innanzi a Maître André Schwachtgen, notaio residente a Lussemburgo, si è riunita l'assemblea generale straordinaria degli azionisti della società SANCA HOLDING S.A., società anonima, sita e avente la sua sede sociale a L-1219 Lussemburgo, 23, rue Beaumont, iscritta al Registro di Commercio e delle Società di e a Lussemburgo sotto il numero B 38.498, costituita secondo atto ricevuto dal notaio istrumentante in data 17 ottobre 1991, pubblicato sul Mémorial (Gazzetta Ufficiale), Série C n° 158 del 22 aprile 1992. Lo statuto è stato modificato in data 10 febbraio 1992 secondo atto del notaio istrumentante, pubblicato sul Mémorial (Gazzetta Ufficiale), Série C n° 340 del 7 agosto 1992.

L'assemblea si apre alle ore 15.00 sotto la presidenza del Signore Nico Schaeffer, avvocato, residente a Lussemburgo.

Il Signore Presidente nomina segretario la Signorina Martine Gillardin, avvocato, residente a Lussemburgo.

L'assemblea elegge scrutatori la Signorina Martine Schaeffer, avvocato, residente a Lussemburgo e la Signorina Dinh Tran, avvocato, residente a Lussemburgo.

L'ufficio così costituito constata che l'integralità del capitale sociale è rappresentata, come risulta dalla lista di presenza firmata dagli azionisti presenti rispettivamente dai loro mandatori e dai membri dell'ufficio, tale lista rimarrà allegata insieme con le procure al presente atto per essere sottoposta insieme ad esso alla formalità della registrazione.

Gli azionisti presenti rispettivamente i mandatori degli azionisti rappresentati dichiarano rinunciare ad una convocazione speciale e preliminare e si riconoscono debitamente convocati per deliberare dell'ordine del giorno il quale loro è stato preliminarmente comunicato.

L'ufficio constata che l'assemblea è regolarmente costituita e può validamente deliberare dell'ordine del giorno concepito come segue:

1. - Delibera di trasferire la sede della Società dal Lussemburgo a Milano, in Italia e di stabilirla a I-20121 Milano, 5, Piazza della Repubblica.
 2. - Delibera di cambiare la nazionalità della Società di lussemburghese in italiana.
 3. - Delibera di trasferire in Italia tutti gli averi, l'attivo e il passivo della Società, tutto compreso e senza nessun' esclusione, e ciò senza previa dissoluzione né liquidazione della Società.
 4. - Accettazione della situazione dei conti alla partenza.
 5. - Esonero degli organi sociali.
 6. - Accettazione della dimissione dei membri del consiglio di amministrazione e del sindaco.
 7. - Modificazione e rifacimento dello statuto sociale per essere conforme al diritto italiano.
 8. - Nominazione dell'amministratore unico della Società trasferita in Italia, cioè:
 - Dott.essa Laura Pesaro, dottore commercialista, domiciliata a Milano.
 9. - Nominazione di un collegio sindacale della Società trasferita in Italia, composto da:
 - Sindaci effettivi:
 - Dott. Massimo Laconca, dottore commercialista, domiciliato a Milano;
 - Dott. Emilio Aguzzi de Villeneuve, dottore commercialista, domiciliato a Milano;
 - Dott. Luciano Panceri, dottore commercialista, domiciliato a Milano.
 - Sindaci supplenti:
 - Dott. Marco Danti, dottore commercialista, domiciliato a Milano;
 - Dott. Angelo Casartelli, dottore commercialista, domiciliato a Milano.
 10. - Delibera di conferire a Maître Nico Schaeffer, avvocato, residente a Lussemburgo, ogni potere per rappresentare da solo la Società in tutte le istanze e in tutte le procedure amministrative, fiscali e altre, necessarie o utili relativamente alle formalità e atti da compiere in relazione con il trasferimento della sede.
 11. - Delibera di conferire a Dott.essa Laura Pesaro, dottore commercialista, domiciliata a Milano ogni potere per rappresentare da sola la Società in tutte le istanze amministrative e fiscali in Italia a seguito del trasferimento della sede e del cambiamento della nazionalità come suddetto.
 12. - Diverso.
- L'assemblea, dopo averne deliberato, prende all'unanimità le seguenti delibere:

Prima delibera

L'assemblea generale decide di trasferire la sede sociale della Società con tutti gli averi, l'attivo ed il passivo della Società, tutto compreso e senza nessun' eccezione in Italia senza che sia necessario dissolvere né liquidare la Società che continuerà a esistere sotto la nazionalità italiana.

Seconda delibera

L'assemblea generale decide di stabilire la sede della Società SANCA HOLDING S.A., finora fissata a L-1219 Lussemburgo, 23, rue Beaumont, a I-20121 Milano (Italia), 5, Piazza della Repubblica.

Terza delibera

L'assemblea generale approva la situazione dei conti sociali alla loro chiusura a Lussemburgo al 30 aprile 1996 come sottoposta agli azionisti.

Quarta delibera

L'assemblea generale accetta la dimissione degli amministratori e del sindaco che erano in funzione finora e vota il loro pieno e intero scarico.

Quinta delibera

L'assemblea generale decide di procedere in conseguenza delle delibere adottate dalla presente assemblea generale straordinaria alla modificazione e al rifacimento dello statuto della Società a sensi della legge italiana per darne ormai il tenore seguente:

STATUTO

Art. 1. E costituita una società per azioni con sede in Milano, 5, Piazza della Repubblica, sotto la denominazione SANCA S.p.A.

Art. 2. La Società ha per oggetto l'assunzione in nome e per conto proprio, a scopo di stabile investimento e comunque non nei confronti del pubblico di partecipazioni all'interno delle sole società controllate o collegate ai sensi dell'art. 2359 C.C. nella qualità di holding, il finanziamento (non in via prevalente) ed il coordinamento tecnico delle imprese in cui partecipa; il tutto con esclusione in ogni caso della raccolta di risparmio tra il pubblico, delle attività fiduciarie nonché le attività di cui alla legge 2 gennaio 1991 n° 1 e relative norme regolamentari.

La Società può compiere tutte le operazioni commerciali, finanziarie, mobiliari ed immobiliari necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale e può prestare garanzie e fidejussioni a favore di società delle quali possedga in tutto o in parte il capitale sociale.

Art. 3. La Società è duratura sino a tutto il 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata dall'assemblea.

Art. 4. Il capitale sociale è di quattrocentoquarantacinque milioni di lire italiane (ITL 445.000.000,-), diviso in quattro-milaquattrocentocinquanta (4.450) azioni di un valore nominale di centomila lire italiane (ITL 100.000,-) cadauna.

Il capitale può essere aumentato anche con l'emissione di azioni aventi diritti diversi da quelli delle precedenti azioni ed anche privilegiate.

L'aumento può avvenire anche con conferimenti di beni in natura e di crediti, osservate le disposizioni di legge al riguardo.

I soci potranno mettere a disposizione della Società, per consentire il raggiungimento dell'oggetto sociale, somme di denaro, che si considereranno date al titolo da specificare nei bilanci allegati alle dichiarazioni dei redditi.

La Società potrà attuare, ricorrendo le condizioni di cui al decreto legislativo n° 385 del 1° settembre 1993 e relative disposizioni attuative, raccolta di risparmio presso i propri soci e quindi acquisire dagli stessi fondi con obbligo di rimborso, osservate tutte le modalità prescritte.

La Società potrà altresì fare ricorso ad ogni altra forma di finanziamento consentita dalle vigenti disposizioni e con i limiti e le modalità dalle stesse previsti.

L'assemblea può deliberare la riduzione del capitale sociale, salvo il disposto degli artt. 2327 e 2412 C.C., anche mediante assegnazione a singoli azionisti o gruppi di azionisti di determinate attività sociali o di azioni o quote di altre aziende nelle quali la società abbia compartecipazione.

Art. 5. Le azioni sono nominative e a richiesta e spese dell'azionista possono essere tramutate al portatore, qualora la legge lo consenta e siano interamente liberate.

Art. 6. L'assemblea ordinaria e straordinaria si riunisce presso la sede sociale od in altro luogo indicato nell'avviso di convocazione, purchè in Italia.

In sede ordinaria l'assemblea è convocata almeno una volta all'anno entro quattro mesi dalla data di chiusura dell'esercizio sociale per la discussione e l'approvazione del bilancio.

Quando particolari esigenze lo richiedono l'assemblea può essere convocata entro sei mesi dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Art. 7. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o, in difetto, da altra persona designata dai presenti.

L'assemblea nomina un segretario che potrà anche non essere azionista e, ove occorra, due scrutatori tra gli intervenuti. Non si procede alla nomina del segretario quando il verbale dell'assemblea è redatto da Notaio.

Art. 8. L'assemblea, tanto ordinaria quanto straordinaria, delibera con le maggioranze di cui al Codice Civile.

E ammessa la rappresentanza in assemblea per delega scritta ad altra persona anche non azionista ai sensi dell'art. 2372 C.C.

Art. 9. La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da tre a cinque membri, anche non soci, che durano tutti in carica tre anni e sono rieleggibili.

Art. 10. Il Consiglio di Amministrazione eleggerà fra i suoi membri un Presidente ed eventualmente un Vice Presidente; essi sono rieleggibili.

Le sedute sono presiedute dal Presidente o da chi ne fa le veci, in mancanza, dal Consigliere più anziano di età.

Il Consiglio potrà nominare un segretario scelto anche all'infuori dei suoi membri.

Art. 11. Il Presidente o chi ne fa le veci riunisce il Consiglio di Amministrazione nella sede sociale o altrove, indicando l'ora e il luogo, ogni volta che lo creda opportuno nell'interesse sociale o ne riceva domanda scritta dalla maggioranza dei consiglieri in carica o dai Sindaci.

Di regola la convocazione sarà fatta almeno cinque giorni prima della data fissata per la riunione, salvi i casi di urgenza nei quali essa potrà essere effettuata con telegramma spedito almeno un giorno libero prima.

Il Consiglio delibera a maggioranza assoluta dei suoi membri; in caso di parità prevale il voto di chi presiede.

Qualora per dimissioni o per altre cause venga a mancare la maggioranza dei consiglieri l'intero Consiglio di Amministrazione si intenderà decaduto e si dovrà convocare d'urgenza l'assemblea per le nuove nomine.

Art. 12. All'Amministratore Unico e al Consiglio di Amministrazione sono conferiti tutti i più ampi ed illimitati poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società, essendo di loro competenza tutto ciò che per legge e per statuto non è espressamente riservato all'assemblea degli azionisti.

Art. 13. La firma e la rappresentanza della società spettano all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio, con facoltà anche di agire in giudizio in qualsiasi sede, compresi i giudizi di revocazione e cassazione.

Spetteranno altresì a quelle altre persone a cui il Consiglio le abbia conferite secondo il disposto del successivo articolo e nei limiti delle attribuzioni specificatamente conferite.

Art. 14. Il Consiglio di Amministrazione può delegare le proprie attribuzioni ad un Comitato Esecutivo composto da alcuni dei suoi membri, con la qualifica di Amministratori Delegati, determinandone i limiti della delega in riferimento alle disposizioni di legge in materia.

Il Consiglio e l'Amministratore Unico possono nominare direttori e procuratori per atti singoli o determinate categorie di atti fissandone le attribuzioni ed i poteri.

Il Consiglio di Amministrazione può altresì costituire un comitato tecnico composto anche da persone ad esso estranee; in tale caso, il Consiglio ne fissa le regole di funzionamento, ne determina i rapporti con gli organi sociali e ne stabilisce il compenso.

Art. 15. La società è controllata da un Collegio Sindacale composto da tre membri effettivi e due supplenti, nominati e funzionanti a sensi di legge.

Art. 16. Gli esercizi sociali si chiudono al trentuno dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio, l'organo amministrativo provvederà, previo inventario, alla formazione del bilancio sociale ai sensi dell'art. 2423 C.C.

Art. 17. Gli utili netti risultanti dal bilancio regolarmente approvato, previa assegnazione di almeno il 5 % (cinque per cento) alla riserva legale a sensi di legge, verranno attribuiti al capitale, salvo che l'assemblea non deliberi speciali prelievi o non disponga di mandarli, in tutto o in parte, ai successivi esercizi.

Art. 18. In caso di scioglimento, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori, indicandone i poteri.

L'assemblea può pure deliberare che agli azionisti siano assegnate in natura le attività sociali o determinati gruppi di esse.

Art. 19. Per tutto quanto non previsto dal presente statuto, si rinvia alle vigenti disposizioni di legge in materia.

Sesta delibera

L'assemblea generale decide di nominare amministratore unico:

– Dott.essa Laura Pesaro, dottore commercialista, domiciliata a Milano.

Sono nominati sindaci effettivi:

– Dott. Massimo Laconca, dottore commercialista, domiciliato a Milano;

– Dott. Emilio Aguzzi de Villeneuve, dottore commercialista, domiciliato a Milano;

– Dott. Luciano Panceri, dottore commercialista, domiciliato a Milano.

Sono nominati sindaci supplenti:

– Dott. Marco Danti, dottore commercialista, domiciliato a Milano;

– Dott. Angelo Casartelli, dottore commercialista, domiciliato a Milano.

Settima delibera

L'assemblea generale dà procura alla Dott.essa Laura Pesaro, dottore commercialista, domiciliata a Milano, per rappresentare da sola la Società in tutte le istanze amministrative e fiscali in Italia a seguito del trasferimento della sede e del cambiamento della nazionalità come suddetto.

Ottava delibera

L'assemblea generale conferisce al Signore Nico Schaeffer, avvocato, domiciliato a Lussemburgo, ogni potere per rappresentare da solo la Società in tutte le istanze amministrative, fiscali e altre, necessarie o utili in relazione con le formalità e atti da adempiere e relative al trasferimento della sede.

Spese

Le spese, retribuzioni e oneri di ogni sorta che spettano alla Società per causa del presente atto sono stimati a sessantamila franchi lussemburghesi (60.000,- LUF).

Più niente essendovi all'ordine del giorno e più nessuno avente chiesto la parola, la seduta è sciolta alle ore 15.30.

Così è stato fatto, fatto e passato a Lussemburgo, data premessa.

E dopo lettura fatta ai comparenti, gli stessi hanno firmato con Me notaio il presente minuto.

Signé: N. Schaeffer, M. Gillardin, M. Schaeffer, D. Tran, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1996, vol. 92S, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(27618/230/385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

RITZUREI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 31.097.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions de l'assemblée des actionnaires tenue le 2 mai 1996

Un dividende de 125,- BEF par action sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin 1996, soit un montant total de 2.125.000,- BEF.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(27616/652/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SAN BERNARDINO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 25.134.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(27617/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SHARINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.245.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour SHARINVEST HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature
Administrateur

(27623/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SHARKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 32.413.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Les administrateurs, MM. Eddy Patteet, J.P. Van Keymeulen et Edward Vermeer, sont réélus pour une période de six ans.

Le commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., est réélu pour une période de six ans.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(27624/652/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SIGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 33.799.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(27625/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SNACK-PIZZERIA DA CIRO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 20, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 23.119.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour SNACK-PIZZERIA DA CIRO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(27626/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

EUROFINANCIERE, SOCIETE EUROPEENNE DE GESTION FINANCIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 32.026.

EXTRAIT

Conseil d'Administration tenu à Luxembourg, le 24 juillet 1996

Le siège social de la société est transféré au n° 8, rue Notre-Dame à L-2240 Luxembourg.
Luxembourg, le 31 juillet 1996.

Pour la Société
V. Riga

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27627/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 30.151.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996. SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A. J. C.M. Klijn
G. W.A. Wardenier Administrateur
Administrateur

(27528/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 30.151.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A., tenue au siège social en date du 29 juillet 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

- 1) Décharge accordée aux administrateurs Gerben W.A. Wardenier, Jolande C.M. Klijn et Koenraad van Baren, et au commissaire aux comptes ERNST & YOUNG.
- 2) Election de Gerben W.A. Wardenier, Jolande C.M. Klijn et Koenraad van Baren en tant qu'administrateurs.
- 3) Election de ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux Comptes.
- 4) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1995.
- 5) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FINANCIERE GENERALE S.A. J. C.M. Klijn
G. W.A. Wardenier Administrateur
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27529/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 32.703.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1989, acte publié au Mémorial C, n° 244 du 20 juillet 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1990, acte publié au Mémorial C, n° 309 du 4 septembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 juillet 1990, acte publié au Mémorial C, n° 33 du 30 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 novembre 1991, acte publié au Mémorial C, n° 220 du 25 mai 1992.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(27630/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOCIETE FINANCIERE DU LEMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 29.809.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996. FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(27631/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOCIETE FINANCIERE DU LEMAN N° II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 36.568.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 15, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(27632/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOCIETE FINANCIERE DU MONT CANIGOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 40.635.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Signature.

(27633/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOCIETE FINANCIERE DU APAFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 36.169.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(27634/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOCIETE FINANCIERE DU APAFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 36.169.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(27635/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOCIETE FINANCIERE DU APAFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 36.169.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(27636/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOCIETE FINANCIERE DU APAFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 36.169.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(27637/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

S.U.R.R.E., SOCIETE POUR L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 137, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.677.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 21, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 1996.

Pour S.U.R.R.E. S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(27638/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SODERPROM-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 37.942.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 1991, acte publié au Mémorial C, n° 79 du 10 mars 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SODEPROM-LUX S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(27639/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SODILU, SOCIETE DE DISTRIBUTION LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.174.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 20 juin 1996 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27640/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOGECORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 26.328.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1996

Nominations

MM. Jean Thilly, Louis Begault, Gilles Coremans, Pierre Cl. Perrenoud et la société anonyme C.E.C.A.R. dont le mandat prend fin à l'issue de cette Assemblée se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Le mandat du Commissaire aux comptes, Mlle Sophie Vandeven, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27641/689/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

LUXELCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 26, rue Demy Schlechter.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juillet 1996.

E. Schroeder.

(27356/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 1996.

SOGECORE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 38.224.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 1996

Nominations

MM. Philippe Demain, Erik Dralans, Jean Thilly et Gilles Coremans, dont le mandat prend fin à l'issue de cette Assemblée, se représentent au suffrage des membres de celle-ci.

Ils sont réélus à l'unanimité; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, COMPAGNIE DE REVISION, est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27642/689/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOJOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.751.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Signature.

(27643/646/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOLISSIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.917.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 26 juin 1996, que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Mademoiselle Marie-Laure Aflalo.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27644/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOLUCOM, Société Anonyme.

Siège social: L-3346 Leudelange, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 13.979.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 21, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

*Pour SOLUCOM S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.*

Signature

(27645/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.559.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 10 juin 1996, que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27646/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SOREVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.433.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 1996

Nominations

Le Conseil d'Administration a nommé Mme G. Lecanu au poste d'Administrateur en remplacement de Mlle M.A. Stoeber.

Conformément à l'article 7 des statuts, son mandat prend fin au jour de l'Assemblée Générale qui suit sa nomination. Elle est réélue à l'unanimité; son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises COOPERS & LYBRAND arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27647/689/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SPACE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.376.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 401, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Signature.

(27648/751/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

SPACE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.376.

Rapport de gestion des gérants sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 1994 aux associés

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de la société SPACE LUXEMBOURG, S.à r.l. au 31 décembre 1994.

Le total bilantaire s'élève à LUF 3.849.842,-.

Il s'est dégagé au 31 décembre un résultat consistant en un bénéfice de LUF 163.889,-.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la façon suivante:

- Dotation à la réserve légale de LUF 8.194,-;
- Report à nouveau de LUF 155.695,-.

Les rémunérations allouées aux gérants en raison de leurs fonctions sont de LUF 1.000.000.

Nous vous proposons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'accorder votre quitus aux gérants pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1994.

Luxembourg, le 27 mars 1995.

B. Jacques de Dixmude
Gérant

F. Hanse
Gérant

Pour approbation des comptes annuels et quitus aux gérants pour l'exercice de leur mandat.

B. Jacques de Dixmude
Associé

F. Hanse
Associé

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27649/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 42.848.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TALUX S.A.

G. W.A. Wardenier
Administrateur

J. C. M. Klijn
Administrateur

(27652/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 42.848.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société TALUX S.A., tenue au siège social en date du 29 juillet 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

- 1) Election de M. Gerben W.A. Wardenier, Mme Jolande C. M. Klijn, M. Koen van Baren en tant qu'administrateurs.
- 2) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.
- 3) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION.

4) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1995.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALUX S.A.

K. van Baren G. W. A. Wardenier
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27653/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

STEYN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg
R. C. Luxembourg B 31.697.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les administrateurs, M. Eddy Patteet, J.P. Van Keymeulen et Edward Vermeer, sont réélus pour une période de six ans.

Le commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., est réélu pour une période de six ans.

Un dividende de 60,- BEF par action sera mis en paiement à partir du 15 juin 1996 contre remise du coupon 6, soit un montant total de 14.610.000,- BEF.

Signatures

Deux Administrateurs

(27650/652/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

STINGRAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg
R. C. Luxembourg B 40.431.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Deux Administrateurs

(27651/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TERELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.162.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 1996**Nomination*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG INTER-REVISION est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 96.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27654/689/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

THE EAST ASIATIC COMPANY (FINANCE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.810.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 14, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Signature.

(27655/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

THE EAST ASIATIC COMPANY (FINANCE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.810.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 mai 1996

./.

2. Messieurs Steen Hemmingsen, Président, Svend Aage Larsen et O. J. Mohrsen, Administrateurs sont reconduits dans leur mandat pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Ordinaire de 1997.

3. KPMG C. JESPERSEN à Copenhague (anciennement KPMG CENTRALANSTALTEN FOR REVISION) est reconduite dans son mandat de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an.

Pour extrait certifié conforme
CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27656/019/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

T.I.M. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.291.

Le bilan au 30 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

T.I.M. (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

(27657/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TONFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg

R. C. Luxembourg B 37.564.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

(27661/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TRANSEUROPEAN RESEARCH TRADERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.254.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

CAPITOLE MANAGEMENT
SERVICES S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(27663/746/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TRANSEUROPEAN RESEARCH TRADERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.254.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 juillet 1996 à Luxembourg

En date du 15 juillet 1996, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver les états financiers et annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 1995;
- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice social de 1995. Renouvellement de leur mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour la société
CAPITOLE MANAGEMENT
SERVICES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27664/746/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TMF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 juillet 1996 à Luxembourg

Il est décidé de conférer le pouvoir de signature individuelle aux administrateurs, M. René Rijntjes et Madame Maggy Kohl, pour les opérations courantes de la société. M. Rijntjes et Mme Kohl pourront disposer des comptes bancaires ouverts au nom de la société, sous leur seule signature, sans limitation de montant, à l'exclusion de toutes opérations d'endettement, que ce soit par contrat de prêt, ligne de crédit ou octroi de garanties.

Madame Maggy Kohl est nommée directeur de la société.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27658/742/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TMF LUXEMBOURG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 juillet 1996 à Luxembourg

Il est décidé de conférer le pouvoir de signature individuelle aux administrateurs, Madame Maggy Kohl et M. G.P. de Goede, pour les opérations courantes de la société. Mme Kohl et M. de Goede pourront disposer des comptes bancaires ouverts au nom de la société, sous leur seule signature, sans limitation de montant, à l'exclusion de toutes opérations d'endettement, que ce soit par contrat de prêt, ligne de crédit ou octroi de garanties. Madame Maggy Kohl est nommée directeur de la société.

Luxembourg, le 31 juillet 1996.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27659/742/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TONG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg
R. C. Luxembourg B 29.630.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Deux Administrateurs

(27662/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TONFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg
R. C. Luxembourg B 37.563.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les administrateurs, M. Eddy Patteet, J.P. Van Keymeulen et Edward Vermeer, sont réélus pour une période de six ans.

Le commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., est réélu pour une période de six ans.

Signatures

Deux Administrateurs

(27660/652/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

TRANSMED HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 16.574.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 28 février 1979, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 138 du 21 juin 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1980, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 229 du 17 octobre 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 juillet 1981, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 225 du 20 octobre 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mars 1984, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 113 du 27 avril 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 juillet 1985, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 272 du 19 septembre 1985.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 1, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSMED HOLDING

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(27665/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VADEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.562.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour la société

Signature

(27666/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VADEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.562.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 mai 1996

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Le mandat de Madame Isabelle Bourlon de Rouvre-Mettetal, Monsieur Cyril Bourlon de Rouvre et Monsieur Thierry Simon, en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Le siège social est transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(27667/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VANDEMOORTELE INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 26.864.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 1996**Nomination du Réviseur d'Entreprises*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(27668/689/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.**VELASQUEZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 32.663.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 1996**Nominations*

M. Bernard Bontoux, M. Charles Falcon de la société SOGECORE S.A. dont le mandat prend fin à l'issue de cette Assemblée, se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises COOPERS & LYBRAND arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(27669/689/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.**VELASQUEZ FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 42.361.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 1996**Nomination*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises COOPERS & LYBRAND arrivant à échéance à l'issue de cette l'Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(27670/689/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.**VIALAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.011.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 juin 1996

L'assemblée accepte la démission de Mme Maria Gabriella Attardi et décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de M. Alessandro D'Ippolito.

*Pour extrait conforme**Pour VIALAL INTERNATIONAL S.A.***SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE**

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(27672/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 39.934.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1996, vol. 481, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Signature.

(27671/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

WERBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.582.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour la société
Signature

(27680/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

WERBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.582.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 28 juin 1996, que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions;

- le mandat de CORPORATE MANAGEMENT Corp., de CORPORATE COUNSELORS Ltd et de CORPORATE ADVISORY SERVICES Ltd en tant qu'administrateurs et celui de SOLUFI S.A. en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996;

- le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27681/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VOLKSBANK HANNOVER, NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG.

Siège social: Hannover (D).
Succursale: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 42.268.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1996, vol. 481, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1996.

VOLKSBANK HANNOVER EG
Niederlassung Luxembourg
Signatures

(27678/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VIKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Differdange/Nieder Korn, Zone Industrielle Haneboesch.
R. C. Luxembourg B 30.463.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Signature.

(27673/275/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VIKING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Differdange/Nieder Korn, Zone Industrielle Haneboesch.
R. C. Luxembourg B 30.463.

Report of the Board of Directors to the Annual Shareholders' Meeting in Luxembourg on June 21, 1996

We have pleasure in submitting the balance sheet, the income statement and the accompanying notes for the fiscal year which ended on December 31, 1995.

You will notice that the operations for this year show a profit of LUF 27,288,734.-.

We propose, after appropriation of the amount of LUF 1,364,437.- to the legal reserve, that the result be carried forward.

We suggest that you approve the accounts as presented to you and that you vote for the discharge of the Directors and the Independent Auditor from all liability resulting from the performance of their functions during the year ended.

N. D. Groos

A. Schmitt

Director

Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27674/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VIKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Differdange/Nieder Korn, Zone Industrielle Haneboesch.
R. C. Luxembourg B 30.463.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 21 juin 1996

Il résulte dudit procès-verbal que

Messieurs Richard T. Groos, Thomas T. Groos, Nicholas D. Groos, Alex Schmitt ont été réélus en tant qu'administrateurs de la société.

ERNST & YOUNG a été nommée réviseur indépendant de la société.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1997.

Luxembourg, le 24 juillet 1996.

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27675/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

BERTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/ Mersch;

2. VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BERTES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) actions de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois de mai à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée, quatre cent quatre-vingt-seize actions	496
2) VECO TRUST S.A., prédésignée, quatre actions	4

Total: cinq cents actions	500
---------------------------	-----

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent quatre-vingt-quatre mille francs luxembourgeois (LUF 184.000,-)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a.- Monsieur Roberto Verga, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano,
- b.- Monsieur Edo Gobbi, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano,
- c.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Moreschi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 92S, fol. 50, case 6. – Reçu 126.750 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

C. Hellinckx.

(27693/215/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

FONDATION HOME ST JEAN DIDDELÉNG, Etablissement d'utilité publique.

Reconnu par arrêté grand-ducal du 19 mars 1992. Statuts publiées au Mémorial C, N° 297 du 6 juillet 1992.

Siège social: L-3463 Dudelange, 8, rue de l'Eglise.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Caisse	231 F	
CCP et comptes courants	25.220 F	
Livret d'épargne	369.553 F	
Terrains, y compris frais d'acte	1.743.380 F	
Apport guides et scouts St Jean		450.000 F
Capital au 1 ^{er} janvier 1995		1.445.617 F
Excédent d'exercice		242.767 F
	2.138.384 F	2.138.384 F

Les présents chiffres ressortent de nos livres et ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du jeudi 5 février 1996.

N. Picard
Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27690/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VITOL HOLDING II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.512.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour VITOL HOLDING II S.A.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

G. W.A. Wardenier

Administrateur

Administrateur

Signatures

(27676/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

VITOL HOLDING II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.512.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société VITOL HOLDING II S.A., tenue au siège social en date du 5 juillet 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de Gerret Schaaphok (A), Robert Paul Finch (A), Jacob Ferdinand Nobel (A), ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. (B) Gerben W. A. Wardenier (B) en tant qu'administrateurs.

2) Election de KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

3) Décharge accordée aux administrateurs Gerret Schaaphok (A), Robert Paul Finch (A), Jacob Ferdinand Nobel (A), ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. (B), Gerben W. A. Wardenier (B) et au commissaire aux comptes KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION.

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITOL HOLDING II S.A.

G. W A. Wardenier

ABN AMRO TRUST COMPANY

Administrateur

(LUXEMBOURG) S.A.

ABN AMRO TRUST COMPANY

Administrateur

(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27677/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

WESTERN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg
R. C. Luxembourg B 26.492.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Deux Administrateurs

(27682/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

WESTERN TRADE & COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.253.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

CAPITOLE MANAGEMENT
SERVICES S.A.

Administrateur-Délégué

Signature

(27683/746/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

WESTERN TRADE & COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.253.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 17 juin 1996

En date du 17 juin 1996, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du commissaire aux comptes au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995;
- d'approuver les états financiers et annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995;
- de reporter le résultat des exercices 1994 et 1995;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour les exercices sociaux de 1994 et 1995.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour la société
CAPITOLE MANAGEMENT
SERVICES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27684/746/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

WESTERN TRADE & COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.253.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

CAPITOLE MANAGEMENT
SERVICES S.A.
Administrateur-Délégué
Signature

(27685/746/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

WESTERN TRADE & COMMERCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.253.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 17 juin 1996

En date du 17 juin 1996, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du commissaire aux comptes au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995;
- d'approuver les états financiers et annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995;
- de reporter le résultat des exercices 1994 et 1995;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour les exercices sociaux de 1994 et 1995.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour la société
CAPITOLE MANAGEMENT
SERVICES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27686/746/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

YODA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 34.516.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YODA HOLDING S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(27687/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

WALULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg
R. C. Luxembourg B 23.251.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les administrateurs, M. Eddy Patteet, J.P. Van Keymeulen et Edward Vermeer, sont réélus pour une période de six ans.

Le commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., est réélu pour une période de six ans.

Signatures

Deux Administrateurs

(27679/652/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

CYTUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- SOCATRAM S.A., ayant son siège social à CH-1700 Fribourg, 55, avenue de Perolles, ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 juillet 1996;

2.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en son nom personnel;

3.- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination – Siège – Durée – Objet – Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CYTUS INVESTISSEMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de neuf millions de francs belges (BEF 9.000.000,-) qui sera représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 juillet 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration – Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques luxembourgeoises.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale – Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution – Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Dispositions transitoires

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre 1996. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) seront élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré</i>
1) SOCOTRAM S.A.	1.248	1.248.000
2) M. John Seil	1	1.000
3) M. Pierre Lentz	1	1.000
Totaux:	1.250	1.250.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs (LUF 60.000,-)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Signature(s) catégorie A

- 1) Monsieur Alexander Siegenthaler, juriste, demeurant à Bleicherweg 33, CH-8027 Zürich;
- 2) Monsieur Roland Steinmann, économiste, demeurant à Bleicherweg 33, CH-8027 Zürich.

Signature(s) catégorie B

- 3) Monsieur John Seil, prénommé;
- 4) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice: Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Seil, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 92S, fol. 49, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 30 juillet 1996.

P. Bettingen.

(27697/202/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

AUGUST PROPERTIES & INVESTMENTS S.A., Soparfi-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg Sektion B Nummer 48.773;

hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal;

2.- Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg Sektion B Nummer 51.472;

hier vertreten durch seinen geschäftsführenden Direktor, Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, erklärten hiermit, unter der Rechtsform einer Aktiengesellschaft eine Soparfi-Gesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Soparfi-Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung AUGUST PROPERTIES & INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden; dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

- die Immobiliengeschäfte, Investitionen für Klein- und Mittelunternehmen;
- die Gründung und die Verwaltung von anderen Gesellschaften im In- und Ausland; die Projektentwicklung und die dazugehörige Unterstützung und Beratung;
- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen, welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem speziellen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung, ganz oder teilweise, sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten eingehen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, oder aber durch die einzige Unterschrift der geschäftsführenden Direktor.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 1996 zu Ende gehen.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am zweiten Werktag des Monats Mai um 15.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen, der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen, ohne dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1.- EUROLUX MANAGEMENT S.A., zehn Aktien	10
2.- SELINE PARTICIPATIONS S.A., neunzig Aktien	90
Total: hundert Aktien	100

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft AUGUST PROPERTIES & INVESTMENTS S.A. die Summe von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind, und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf fünfundfünfzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

I.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- a) Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal,
 - b) Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal,
 - c) Herr Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
- Herr Jan Herman Van Leuvenheim, vorgenannt, wird zum geschäftsführenden Direktor bestellt.

II.- Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wurde ernannt:

Die Aktiengesellschaft DE RAADSLIJN (LUXEMBURG) A.G., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

III.- Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

IV.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.H. Van Leuvenheim, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1996, vol. 92S, fol. 32, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Juli 1996.

M. Elter.

(27691/210/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

CRIMACRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler (Luxembourg),
- 2.- Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CRIMACRI S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CHF 80.000,- (quatre-vingt mille francs suisses), représenté par 800 (huit cents) actions de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

A l'égard des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 16.30 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 13. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 16. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Claude Schmitz: quatre cents actions	400
2.- Edmond Ries: quatre cents actions	400
Total: huit cents actions	800

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CHF 80.000,- (quatre-vingt mille francs suisses) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano, Via ai Ronchi 13 (Suisse);
- 2.- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange (Luxembourg);
- 3.- Monsieur Alexander Engel, administrateur de société, demeurant à Ponte Capriasca, Casa Duo Pine (Suisse).

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes: la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, société civile d'expertises comptables, fiscales et financières, avec siège à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire de surveillance ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2002.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le conseil d'administration est autorisé de changer cette adresse dans la Ville de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Schmitz, E. Ries, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1996, vol. 92S, fol. 29, case 11. – Reçu 20.088 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1996.

M. Elter.

(27696/210/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

DELISALADES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Luxembourg), soussigné, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Dudelange (Luxembourg), la présente minute restant en la garde et détention du notaire Joseph Elvinger.

A comparu:

Monsieur Jean-Pascal Jacques C. Durré, commerçant, demeurant à B-6688 Bertogne, Champs 783 (Belgique);

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente, le commerce de gros et la représentation de produits de l'alimentation générale pour le secteur HORECA ainsi que tous produits accessoires et nécessaires à ces établissements.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de DELISALADES LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

La société est autorisée à établir des succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de Frs. 500.000,- (cinq cent mille francs), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de Frs. 5.000,- (cinq mille francs) chacune.

Les 100 (cent) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par l'associé unique, Monsieur Jean-Pascal Jacques C. Durré, préqualifié, par versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de Frs. 500.000,- (cinq cent mille francs) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales peuvent être cédées à des non-associés par acte notarié.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers de l'associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique, lequel fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans ce domaine sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives.

L'associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et charges et des amortissements nécessaires, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est référé à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, est évalué sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt le comparant, Monsieur Jean-Pascal Jacques C. Durré, préqualifié, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie.

2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Pascal Jacques C. Durré, préqualifié.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Durré, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 1996, vol. 823, fol. 59, case 10. – Reçu 5.000,- francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 juillet 1996.

J. Elvinger.

(27698/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

AVE INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the nineteenth of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. Mr A.J. Verstraeten, Director, residing in Knokke-Heist, Roggelaan 15, Belgium, represented by MANACOR (Luxembourg) S.A., with registered office in Luxembourg, duly represented by Mr Dirk Boer, employee, residing in Bertrange and Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, fondée de pouvoir, residing in Contern, by virtue of a proxy given on 8 July, 1996;

2. The company MUTUA (Luxembourg) S.A., with registered office in Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, duly represented by Mr Dirk Boer and Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, prenamed.

Which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of AVE INVEST S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) divided in one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option, until payment in full the shares remain in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding one year by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term of office and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The first chairman will be appointed by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors unable to be present may delegate by letter another member of the Board or a third person to represent them and to vote in their name. Directors can represent one or more other directors at director's meetings.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable or telex.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director for daily matters, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one director, who will be called managing director.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The first managing director will be appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed one year.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 20th of May at 11 o'clock and for the first time in the year 1997.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1996.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatever, it has been touched.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe to the whole capital as follows:

1. Mr A.J. Verstraeten, prenamed,	1.249 shares
2. MUTUA (Luxembourg) S.A., prenamed,	1 share
Total:	1.250 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs, is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately seventy thousand Luxembourg francs (70,000.-)

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1):

2. The following are appointed directors:

- MANACOR (Luxembourg) S.A., with registered office in Luxembourg.
- MUTUA (Luxembourg) S.A., with registered office in Luxembourg.
- FIDES (Luxembourg) S.A., with registered office in Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG, with registered office in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 1997.

5. The registered office of the company is established in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

6. The following are appointed chairman and managing director of the Board:

MANACOR (Luxembourg) S.A. prenamed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Follows the French translation:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur A.J. Verstraeten, directeur, demeurant à Knokke-Heist, Roggelaan 15, Belgique, ici représenté par MANACOR (Luxembourg) S.A., avec siège social à Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Dirk Boer, employé, demeurant à Bertrange et Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, fondée de pouvoir, demeurant à Contern,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 1996.

2. La société MUTUA (Luxembourg) S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, dûment représentée par Monsieur Dirk Boer et Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, prénommés.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AVE INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas ou des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières-mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder un an, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le premier président est nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil ou à une tierce personne, pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un administrateur qui prendra la dénomination d'administrateur-délégué.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors son sein, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder un an.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le vingt du mois de mai à 11.00 heures à l'endroit spécifié dans la convocation, et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et qui finira le 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur A.J. Verstraeten, prénommé,	1.249 actions
2. MUTUA (Luxembourg) S.A., prénommée,	1 action
Total:	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante-dix mille francs (70.000,-)

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelées aux fonctions d'administrateur:
 - MANACOR (Luxembourg) S.A., avec siège social à Luxembourg.

– MUTUA (Luxembourg) S.A., avec siège social à Luxembourg.

– FIDES (Luxembourg) S.A., avec siège social à Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG, avec siège à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

5. Le siège social est fixé à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

6. A été désignée comme président et administrateur-délégué du conseil d'administration:

MANACOR (Luxembourg) S.A., prénommée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Boer, M. Droogleever Fortuyn, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 92S, fol. 44, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 29 juillet 1996.

P. Bettingen.

(27692/202/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

ARDENZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.824.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 1996 que Monsieur Paul Klein Geltink, financial manager, demeurant Grote Belt 142, NL-2133 GD Hoofddorp, Pays-Bas, a été coopté administrateur, en remplacement de Monsieur Willem Lourens De Bruijn, administrateur démissionnaire.

Monsieur Paul Klein Geltink terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1995.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Luxembourg, le 3 juillet 1996.

Signature.

(27729/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

ASCANI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 46.683.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 1996

1. L'adresse de la société est transférée, avec effet au 1^{er} juillet 1996, au 3, place Dargent, Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

J.-P. Defay

S. Thill

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27734/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

ALSALAM INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.093.

—
Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 481, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(27725/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

ALSALAM INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.093.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 481, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(27726/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

ALSALAM INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.093.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 481, fol. 14, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(27727/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

ARGENTA VARIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.516.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1996, vol. 481, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 avril 1996, que:

Le nombre d'administrateurs de la société est réduit à quatre.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Van Rompuy Karel, président
- Monsieur Van Rompuy Dirk
- Monsieur Van Rompuy Bart
- Monsieur Van Hove Jons

La FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG a été reconduite comme Réviseur externe pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Pour la société
Signature

Un mandataire

(27732/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

ARGENTA VARIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.516.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 avril 1996, que:

Le nombre d'administrateurs de la société est réduit à quatre.

Le conseil d'administration se compose donc de:

- Monsieur Van Rompuy Karel, président
- Monsieur Van Rompuy Dirk
- Monsieur Van Rompuy Bart
- Monsieur Van Hove Jons

La FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG a été reconduite comme Réviseur externe pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Pour la société
Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 26, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27733/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.509.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1996, vol. 481, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 avril 1996, que:

Le mandat des administrateurs a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

Le conseil d'administration se compose donc de:

- Monsieur Van Rompuy Karel, président
- Monsieur Van Rompuy Dirk
- Monsieur Van Rompuy Bart
- Monsieur Van Hove Jons
- Monsieur Frère Roland.

La FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG a été reconduite comme Réviseur externe pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(27730/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.509.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 19 avril 1996, que:

Le mandat des administrateurs a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

Le conseil d'administration se compose donc de:

- Monsieur Van Rompuy Karel, président
- Monsieur Van Rompuy Dirk
- Monsieur Van Rompuy Bart
- Monsieur Van Hove Jons
- Monsieur Frère Roland.

La FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG a été reconduite comme Réviseur externe pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 19 juillet 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 26, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27731/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

BALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 29.568.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(27735/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

BATI-DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5380 Uebersyren, 25, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 48.482.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

Signature.

(27736/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

BEARTREE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.966.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 1996

1. L'adresse de la société est transférée au 3, place Dargent, Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
BEARTREE INVESTMENTS

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 481, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27737/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

BEAUMANOIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 12, rue de la Gare.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Le Conseil d'administration est composé comme suit:

Monsieur Angelo Zito, administrateur-délégué

Madame Sharane L. Elliott, administrateur

Monsieur Francesco Zito, administrateur

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

Signature.

(27738/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

BOOMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 86, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 76.152.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(27739/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

BRITANNY INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.404.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 20, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Signature.

(27740/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

CARTONNERIE DE LINTGEN.

Siège social: L-7505 Lintgen, 26, rue Kaselt.
R. C. Luxembourg B 10.738.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 122, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

Signature.

(27741/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

COAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.149.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 11 mars 1996 que:
Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration appelle M. Mario Coletti aux fonctions d'administrateur-délégué.
Pour ce qui concerne la gestion journalière, celui-ci engagera la société avec sa signature individuelle.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 2, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27742/058/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

COLOUR IDENTIFICATION SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 juillet 1996

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Madame Fabienne Gryspeert, chef d'atelier, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, Smedenstraat, 142/2^e étage.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juillet 1996

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer Madame Fabienne Gryspeert, chef d'atelier, demeurant à B-Knokke-Heist, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27743/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

COMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.728.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(27744/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.

COMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.728.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1996

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 483, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27745/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 1996.
